



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion de la Commission de Suivi de Site NOVAPEX / SEQENS Stockage souterrain du Grand-Serre

Réunion du 21 janvier 2022

Mairie du Grand-Serre

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture

M. Patrice LE CLOIREC, adjoint BPGÉ, référent sécurité civile

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

M. Alexandre CLAMENS, inspecteur de l'environnement

Représentants de l'exploitant

NOVAPEX/SEQENS

M. Willy LEMESLE, directeur Novapex

M. Vincent JEANNEAU, responsable de site

Représentants des salariés

NOVAPEX/SEQENS

M. Pascal BRUNET, technicien

Représentants des collectivités territoriales

Commune du GRAND-SERRE

Mme Agnès GENTHON, maire

M. Nicolas CETTIER, adjoint au maire

Commune de HAUTERIVES

M. Laurent BRUNET, adjoint au maire

Communauté de communes Porte de DrômArdèche

Mme Virginie DEGUINES, responsable du pôle aménagement

Riverains

M. Jean-Pierre BRUNET, riverain de Hauterives

Secrétariat de la CSS

Mme Camille GAGNEUX, société iddest

Compte-rendu de la réunion

1 Ouverture de la réunion

Mme GENTHON, Maire du Grand-Serre, remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette réunion de la commission de suivi du site de stockage de propylène exploité par NOVAPEX/SEQENS.

M. CLAMENS rappelle les objectifs de la CSS et l'ordre du jour :

- 1) Bilan d'activité du site,
- 2) Projets et travaux à venir,
- 3) Actions et contrôles réalisés par la DREAL,
- 4) Finalisation du PPRT.

2 Bilan d'activité du site

M. JEANNEAU présente les principaux événements et les opérations de travaux les plus notables intervenus depuis la CSS du 12 juillet 2019. Il fait aussi part des projets prévus en 2022.

Il rappelle en introduction le principe de fonctionnement du stockage et indique qu'en 2021 106 782 tonnes de propylène ont été injectées dans la cavité et 94 588 tonnes soutirées. Le stockage souterrain est selon lui une installation essentielle pour la bonne marche des activités de production et de transformation de ce produit (raffinerie de Feyzin, usine Seqens à Roussillon et usine Adisseo aux Roches-de-Condrieu).

Depuis la dernière CSS, une unité de dépotage de wagons a été aménagée à proximité de la plateforme de Roussillon. Cet équipement est venu accroître les approvisionnements, la consommation étant supérieure à la production du vapocraqueur de Feyzin.

Incidents survenus depuis la dernière CSS

M. JEANNEAU évoque deux incidents.

Le 14 novembre 2019, suite aux chutes de neige lourdes qu'a connu le secteur, des coupures électriques et des pertes des communications téléphoniques ont entravé le fonctionnement du site. Il a fonctionné pendant 3 jours grâce au groupe électrogène, sans moyens de communication externes. Aucun mouvement de propylène n'a été possible dans la mesure où une forte puissance est nécessaire. Suite à cet incident, la mise en place de moyens de communication entre les trois salles de contrôle a été programmé (en cours d'installation). Ce type d'incident n'avait pas été identifié dans les scénarios de l'étude de dangers et du POI.

Le 23 juillet 2020, un incendie s'est déclaré au pied de la torchère. Il a fait suite au déclenchement volontaire d'une soupape, à l'occasion d'un test d'une chaîne de sécurité, qui a généré un afflux soudain de propylène puis la projection de braises sur de l'herbe sèche. Les deux agents présents ont pu éteindre rapidement l'incendie au moyen des équipements présents, au maniement desquels ils sont régulièrement entraînés. Les pompiers sont arrivés un peu plus tard pour s'assurer de la sécurité des lieux. Suite à l'inspection consécutive de la DREAL et après échanges avec le SDIS, il a été décidé de minéraliser la zone au pied de la torchère.

Amélioration de la sûreté et de la sécurité du site

M. JEANNEAU expose les actions entreprises pour renforcer la sûreté et la sécurité.

Un nouveau système de télésurveillance du site a notamment été installé.

Par ailleurs, en avril 2020 suite à la modification du PPI, 4 nouveaux panneaux de présignalisation et 4 nouveaux feux rouge ont été fixés au droit RD51 et RD66. Ils ont été testés lors de l'exercice PPI et le sont également chaque mois lors des essais de sécurité.

D'autres projets ont porté sur la protection incendie. Un réseau de rideau d'eau, comprenant 14 queues de paon entourant les installations où circule le propylène, est ainsi désormais opérationnel. Il permet d'abaisser les effets thermiques en cas d'inflammation de propylène et de contenir un éventuel nuage de propylène en formation suite à une brèche.

À la demande du représentant de la Préfecture, il est confirmé que la hauteur du rideau d'eau (cf photo diapositive n°6 du support) est suffisante. Le dimensionnement de l'installation est issu de l'étude d'une société spécialisée et a été soumis à l'avis du SDIS.

Une des pompes incendie a été remplacée et un mur coupe-feu en « bigs blocs » monté par-devant.

Comme évoqué précédemment, le sol au pied de la zone torche a été minéralisé. Un second portail d'accès au site a en outre été aménagé pour faciliter l'intervention des secours.

D'autres nouveaux dispositifs concernent plus directement le procédé (installation d'un niveau avec alarme sur le réservoir torche C2 avec report vers la supervision du site, ajout de 2 explosimètres à proximité des pompes propylène, motorisation de la vanne HSV3 et asservissement depuis les explosimètres).

Travaux prévus en 2022

Comme chaque année, un arrêt du site est prévu afin de réaliser des opérations d'entretien et d'inspection. Il est programmé en janvier 2022, avant l'arrêt de la raffinerie de Feyzin devant intervenir en avril.

Il comprendra une requalification des réservoirs C3 et C4, des travaux d'entretien de la torche, la reprise des supports du blow down (amélioration réglementaire vis-à-vis du risque sismique), la révision des soupapes et le remplacement de l'automate à la saline de Hauterives.

Les riverains et les élus ont été informés de l'imminence du torchage de propylène qui sera nécessaire au préalable.

Suite à une question du représentant de la Préfecture, M. CLAMENS indique que les règles sismiques appliquées sont issues de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels dans les ICPE soumises à autorisation.

Bilan environnement

Un suivi mensuel des eaux du piézomètre du site et du puits d'eau de la commune de Grand-Serre montre l'absence d'hydrocarbures.

Les opérations de torchage générant des panaches de fumées lors de travaux représentent la principale source de nuisances. En 2021, 3 mises à la torche ont été nécessaires, afin de permettre 3 opérations de maintenance ont été réalisées.

Sur ce sujet, M. CETTIER avait transmis à NOVAPEX/SEQENS le constat des responsables du camping voisin, qui avaient remarqué des émissions de fumées plus fréquentes. L'une des soupapes du site givrait et générait en effet des fumées. Elle a pu être remplacée lors de l'une des opérations de maintenance évoquée, en septembre 2021.

Une étude relative à un projet de centrale photovoltaïque portée par TOTAL Energies Renouvelables est en cours. Un dossier sera prochainement porté à la connaissance de la préfète.

Impact acoustique du site

Des mesures acoustiques doivent être effectuées tous les dix ans selon l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation du site. Une campagne a été réalisée en juillet 2019 par la société SIXENSE, en limite du site et au niveau des habitations les plus proches. Les résultats sont inférieurs aux seuils réglementaires. Aucune plainte de riverains relative au bruit n'a par ailleurs été exprimée.

Mesures de retombées de poussières

Une étude a été réalisée en septembre 2020, suite aux demandes émises lors de la dernière CSS. Plusieurs points ont été analysés et les résultats sont selon NOVAPEX/SEQENS conformes à la réglementation.

M. JEANNEAU précise que la combustion du propylène produit essentiellement de l'eau et du carbone.

3 Présentation de l'inspection des installations classées

Les 4 inspections menées par la DREAL depuis la dernière CSS sont présentées par M. CLAMENS.

Une première inspection, le 3 décembre 2019 concernait la sécurité incendie, des demandes formulées par le préfet de région, Pascal MAILHOS, à tous les exploitants de sites Seveso suite à l'accident Lubrizol et la protection cathodique.

Il a pu être établi que la réserve en eau est bien supérieure à la quantité réglementaire et que les pompes sont testées toutes les semaines. Les dispositifs fonctionnaient normalement lors de la visite (poteaux incendie, queue de paon, déluge). Une mise à jour des plans et un fichier de suivi des extincteurs a été demandé (réalisé depuis).

Les quantités de substances à risques ont été vérifiées et correspondent à celles de l'étude de dangers et de l'arrêté préfectoral. Le plan d'opération interne venait d'être mis à jour et un exercice d'urgence hors heures ouvrées a été organisé avec le SDIS. La quantité de propylène en présence sur le site est déterminée chaque matin.

Un système de protection cathodique, destiné à prévenir la corrosion sur les installations enterrées, a été mis en place. Il fait l'objet de tests chaque mois et d'un audit externe chaque année.

La seconde inspection, en date du 30 juillet 2020, faisait suite à l'incendie de la « pelouse » sous la torche, survenu le 23 juillet 2020.

Comme Novapex l'a exposé précédemment, un déclenchement de soupape lors du test d'une chaîne de sécurité a entraîné un brusque apport de propylène vers la torchère et un incendie des herbes séchées au pied de cette torchère a été observé peu après (fumée signalée par un cycliste). Il a pu être éteint par le personnel en 20 min au moyen de l'une des lances monitor, après s'être étendu sur environ 600 m². Les queues de paons ont été activées pour faire écran et environ 80 m³ d'eau ont été consommés (sur une réserve d'eau de 1 500 m³).

Il a été demandé à Novapex de remettre un rapport d'incident complet, conformément au code de l'environnement, en précisant les causes et circonstances de l'incident ainsi que les mesures correctives envisagées. La procédure de test de la chaîne de sécurité a ensuite été modifiée par Novapex et la zone située sous la torche minéralisée.

Après cette inspection très conjoncturelle, une seconde a été programmée cette année-là, le 16 décembre, et traitait de thèmes plus globaux : la continuité de l'activité et la sécurité en période de crise, les risques liés aux séismes et les risques liés à la foudre.

A pu être confirmé le fait que Novapex a élaboré un plan de continuité d'activité au début de l'épidémie puis l'a mis à jour au gré des instructions nationales. Aucune opération sensible n'a dû être reportée, seulement la révision des pompes, le remplacement de vannes, etc. en raison du retard pris sur le grand arrêt de la raffinerie de Feyzin. L'inspection réglementaire d'une tuyauterie par le SIR a été décalée en juillet, mais l'échéance était fixée en août.

Sur l'aspect séisme, le seul équipement critique, la ligne 6", fait bien l'objet d'un plan d'inspection. Un rapport d'octobre 2020 a toutefois montré que plusieurs ouvrages, dont la chute ou un dysfonctionnement pourrait causer une agression sur cette ligne 6", nécessitaient d'être renforcés. Après une étude complémentaire, des travaux sont désormais programmés en 2022 tel que M. Jeanneau l'a indiqué plus tôt. Une étude, dite d'analyse, sur le risque foudre du site a été actualisée à l'été 2020. Une étude, dite technique foudre, a ensuite été commandée et s'est achevée en décembre 2021. Des parafoudres sont notamment à remplacer.

La dernière inspection est intervenue le 19 octobre 2021. Elle concernait les nuisances sonores, la finalisation du réseau incendie et le stockage de produits dangereux en récipients mobiles et en cuves.

Elle a montré que des mesures de bruit ont été réalisées par un bureau d'études en juillet 2019, en partie durant une période de fonctionnement de la pompe d'injection de propylène P2, en limite de site et près des habitations. Les niveaux de bruits mesurés sont très inférieurs aux valeurs-limites. De jour, l'émergence sonore est supérieure pour un point de mesure (Montgalix) mais une analyse montre que c'est en raison de l'important trafic routier sur la RD51 entre 7h et 8h30.

À propos du rideau d'eau installé fin 2020 autour des installations en propylène, un rapport établi par un bureau d'études à la fin du chantier confirme le fonctionnement satisfaisant de l'installation. Des mesures de pression effectuées en complément par Novapex sur les poteaux incendie les plus éloignés, en novembre 2021, montrent que les pressions y demeurent suffisantes pour y brancher une lance monitor si besoin.

Enfin, il est confirmé que les produits dangereux sont stockés dans de bonnes conditions (protection vis-à-vis des chocs et des sources d'inflammation, étiquetage relatif aux produits, mise à la terre et liaisons équipotentielles, aspect de la cuve...).

4 Finalisation du PPRT

M. CLAMENS et Mme DEGUINES présentent l'état d'avancement des mesures prescrites par le PPRT.

Les travaux de renforcement des logements sont désormais tous achevés. Le montant total des subventions versées est de 16 136,20 €.

Le dernier bâtiment à exproprier a fait l'objet d'une transaction devant notaire en juillet 2021. Le montant total dépensé par l'EPORA est de 1,46 M€ à ce stade, tandis que le montant prévisionnel conventionné est de 1,575 M€. Resteront à prendre en charge les démolitions (études prévues en 2022) et les frais de portage foncier (assurances, taxes...). Un avenant à la convention sera présenté à la Communauté de Communes et à la mairie par la DREAL lorsque les études auront avancé et que le coût sera mieux connu.

Aucune fréquentation non désirée n'a été observée.

Remarques et questions des participants

M. BRUNET considère que les montants dépensés (notamment pour les 3 expropriations) sont très élevés et disproportionnés, en comparaison par exemple aux budgets consacrés à la sécurité routière. M. CLAMENS indique qu'il s'agit d'un choix politique fait par le Gouvernement et le Parlement suite à l'accident AZF de 2001.

Le représentant de la Préfecture se demande pourquoi les installations SEVESO n'ont pas le même niveau d'exigence sur le risque sismique que les installations nucléaires.

À la demande de M. LE CLOIREC, il est précisé que Novapex ne travaille pas uniquement avec la raffinerie de Feyzin, mais avec d'autres raffineries en France et en Allemagne.

5 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, la séance est levée.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice de Cabinet



Delphine GRAIL-DUMAS